COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents:

MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme

GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants: Albert GOUT

suppléant de Suzanne SAGE

Pouvoirs:

Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Fabienne MENE-SAFRANE à Marc OXIBAR Hervé LUCBEREILH à Gérard ROSENTHAL Dominique FOIX à Denise MICHAUT Maylis DEL PIANTA à Aracéli ETCHENIQUE Jean-Jacques DALL'ACQUA à Henriette BONNET Maïté POTIN à André LABARTHE Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT Jean-Pierre TERUEL à Bernard AURISSET Christophe GUERY Daniel LACRAMPE

Excusés:

Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier

CASTERES

RAPPORT N° 160630-20-URB-

PARC D'ACTIVITES DU GABAKN
ETUDE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENTALES-PRÉFECTURE
MARIE

M. LACRAMPE précise que notre collectivité fait l'objet de demandes d'implantation d'entreprises sur le Parc d'Activités du Gabarn, et il est désormais nécessaire de réaliser une nouvelle extension, comme indiqué dans notre délibération du 30 avril 2014.

Afin d'éviter une démarche au coup par coup et répondre aux objectifs règlementaires du code de l'urbanisme, il est en conséquence indispensable de prévoir un aménagement global et cohérent du secteur.

De ce fait, il convient de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé en urbanisme et environnement.

La prestation devra répondre aux enjeux environnementaux, d'insertion paysagère, de qualité architecturale et de sécurité des accès. Une réponse adaptée à ces points pourrait permettre de lever l'impossibilité d'aménager les terrains en bordure de la RN134 sur une bande de 75 mètres.

Cette étude d'un montant estimé aux environs de 15 000 € HT, s'inscrit déjà dans les crédits d'aménagement du Parc d'activités du Gabarn qui fait l'objet de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le président à lancer la consultation pour la réalisation d'une étude d'urbanisme et environnementale sur le parc d'activités du Gabarn
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché qui en découle

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Affiché le 08.07.16

Suivent les signatures

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le -8 JUIL, 2016

SOUS-PRÉFECTURE OLORON S^{TE} MARIE